



**En Bretagne, fin 2006, les établissements accueillant des personnes handicapées emploient 13 800 personnes totalisant 10 000 équivalents temps plein. La majorité de ces emplois sont occupés par des femmes. Le personnel éducatif, pédagogique et social représente la moitié des emplois. Les taux d'encadrement dans la région dans les établissements pour adultes sont inférieurs à la moyenne nationale et de niveau équivalent dans les établissements accueillant des enfants.**

*Service Etudes et statistiques  
Véronique Boitard*

## Le personnel en fonction dans les établissements et services pour personnes handicapées en Bretagne

L'enquête « Etablissements sociaux et médico-sociaux » ES 2006 a été réalisée de manière exhaustive auprès de l'ensemble des établissements et services accueillant des enfants, adolescents et adultes handicapés.

Cette enquête permet de dresser un bilan de l'activité des établissements et permet aussi de décrire les principales caractéristiques de leur personnel.

En 2006, la Bretagne compte 525 établissements ou services d'accueil pour personnes handicapées dont 160 pour enfants et adolescents handicapés et 365 destinés aux adultes (hébergement et aide médico-sociale et travail protégé). Ces établissements et services accueillent respectivement 6 800 enfants et jeunes handicapés et 12 000 adultes.

## 10 000 équivalents temps plein

Fin 2006, 13 800 personnes travaillent dans ces établissements et services en Bretagne. L'emploi dans ce secteur est estimé à plus de 10 000 équivalents temps plein (ETP). Les emplois du secteur sont occupés sept fois sur dix par des femmes pour la majorité des fonctions exercées. Seules les fonctions d'encadrement sont réparties à part égale entre hommes et femmes et les hommes sont majoritaires dans les fonctions d'éducation technique, éducateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier. Le personnel est relativement jeune, 43 ans en moyenne. Le personnel de direction et d'encadrement est un peu plus âgé, 46 ans en moyenne. C'est un personnel qui est stable, l'ancienneté varie entre 8 ans dans les établissements pour adultes à 11 ans dans les établissements pour enfants. Le personnel éducatif a l'ancienneté la plus élevée, puis le personnel de direction.

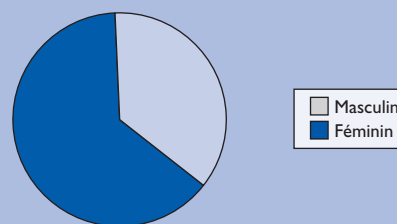
Du côté enfants, les instituts médico-

éducatifs sont les plus gros employeurs avec 2400 salariés et du côté adultes, ce sont l'ensemble des structures d'hébergement avec 6000 emplois.

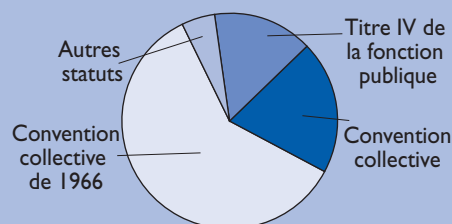
La grande majorité du personnel a un

statut privé et 63 % d'entre eux relèvent de la convention collective nationale de 1966, 18 % ont leur statut défini par la convention collective de 1951 et 15 % relève de la fonction publique hospitalière.

Répartition par sexe du personnel (en ETP)



Répartition du personnel selon le statut (en ETP)



Répartition du personnel dans les établissements pour enfants et adolescents handicapés (en ETP)

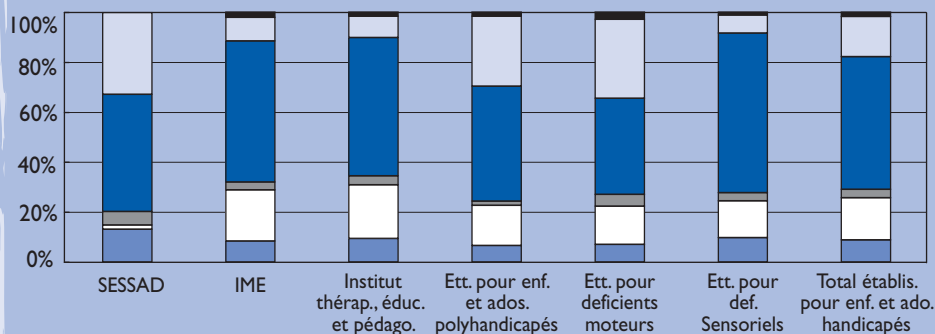
	SESSAD	IME	Institut thérapeutique, éduc. et pédago.	Ett. pour enf. et ados. polyhandicapés	Ett. pour déficients moteurs	Ett. pour déficients Sensoriels	Total établis. pour enf. et ados. handicapés
Personnel de direction	60,4	159,7	34,2	33,9	17,7	26,5	332,4
Personnel des services généraux	7,7	391,9	78,7	82,9	39,1	40,6	640,9
Personnel d'enca. sanitaire et social	25,0	60,5	13,0	9,0	11,9	8,8	128,2
Personnel éduc., pédago. et social	216,9	1079,6	202,7	237,6	98,1	175,4	2010,4
<i>dont enseignement</i>	40,6	119,5	22,3	0,4	3,3	72,0	257,7
<i>Travail</i>	3,3	173,3	7,2	2,5	2,9	13,3	202,4
<i>Education spécialisée</i>	137,9	693,5	137,1	222,5	75,1	61,3	1327,4
<i>Famille</i>	22,7	93,6	36,1	12,3	16,9	26,3	207,9
<i>Communication</i>	12,5					2,5	15,0
Personnel médi., paramédi. et psycho.	150,8	182,0	31,4	145,0	80,3	19,8	609,2
Candidat élève	1,3	40,6	6,2	8,5	7,5	3,4	67,4
<b>TOTAL des emplois en ETP</b>	<b>462,1</b>	<b>1914,3</b>	<b>366,2</b>	<b>516,8</b>	<b>254,6</b>	<b>274,4</b>	<b>3788,4</b>

## Le personnel éducatif, pédagogique et social : un ETP sur deux

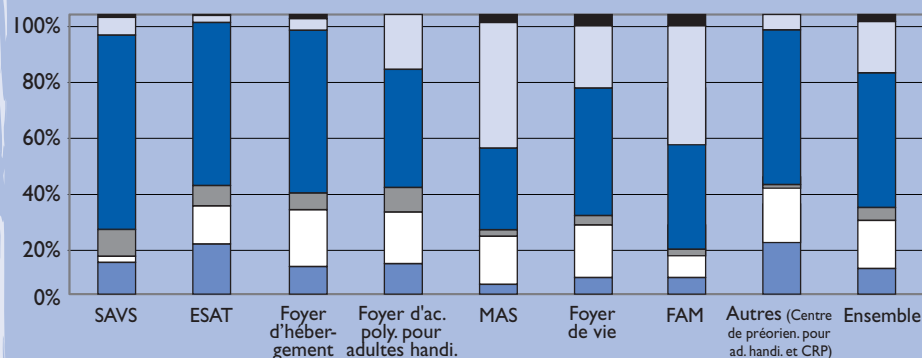
Le personnel éducatif, pédagogique et social représente la plus grande part des effectifs, avec plus de la moitié des ETP, 53 % dans les établissements pour enfants, et 49 % dans les établissements pour adultes. Les personnels d'éducation spécialisés sont les plus nombreux avec 3 400 ETP. Les éducateurs spécialisés et les moniteurs éducateurs sont très présents dans les établissements pour enfants, respectivement 683 et 333 ETP. Dans les établissements pour adultes, ce sont les aides médico-psychologiques qui sont le plus représentés avec 1340 ETP, en particulier dans les foyers, 1020 ETP (foyer d'hébergement, foyer d'accueil médicalisé, foyer de vie) et dans les maisons d'accueil spécialisées (MAS) avec 250 ETP.

Le personnel socio éducatif est plus jeune que l'ensemble du personnel, 42 ans en moyenne. Notamment, les fonctions d'aide médico-psychologiques (AMP) sont occupées par du personnel jeune, l'âge moyen est de 39 ans et les trois quart des effectifs ont moins de 45 ans.

Structure des emplois dans les établissements pour enfants et adolescents handicapés (en % d'ETP)



Structure des emplois dans les établissements pour adultes handicapés (en % d'ETP)



■ Personnel de direction  
■ Personnel des services généraux  
■ Personnel éducatif, pédagogique et social  
■ Personnel médical, paramédical et psychologues  
■ Personnel d'encadrement sanitaire et social  
■ Candidat élève

Répartition du personnel dans les établissements pour adultes handicapés (en ETP)

	SAVS	ESAT	Foyer d'hébergement	Foyer d'accueil polyvalent pour adultes han.	MAS	Foyer de vie	FAM	Autres (Centre de préorientation pour adultes han. et CRP)	Ensemble
Personnel de direction	18,6	226,6	88,3	8,1	33,0	108,9	52,2	27,5	563,2
Personnel des services généraux	3,5	173,3	182,5	13,8	165,1	382,3	136,2	18,3	1075,1
Personnel d'encad. sanitaire et social	15,8	91,7	54,1	6,5	22,5	64,2	26,3	1,5	282,6
Personnel éduc., pédago. et social	113,8	740,0	523,3	31,6	276,2	880,1	377,2	51,0	2993,1
<i>Dont enseignement</i>	1,3	6,4	1,7		0,7	2,0	1,9	32,6	46,5
<i>Travail</i>	0,5	680,9	7,7		2,0	33,0	2,2	0,4	726,7
<i>Éducation spécialisée</i>	94,5	33,2	468,7	30,8	269,5	777,1	343,0	4,5	2021,3
<i>Famille</i>	17,4	19,5	45,2	0,8	4,0	68,0	30,1	13,5	198,6
Personnel médi., paramédi. et psycho.	10,3	32,8	37,8	14,6	432,8	197,5	414,4	6,2	1146,4
Candidat élève	1,8	3,7	13,6		28,5	72,7	37,8	0,0	158,1
<b>TOTAL des emplois en ETP</b>	<b>163,7</b>	<b>1268,0</b>	<b>899,6</b>	<b>74,6</b>	<b>958,1</b>	<b>1705,8</b>	<b>1044,0</b>	<b>104,6</b>	<b>6218,4</b>

Le personnel éducatif, pédagogique et social est un personnel stable, l'ancienneté moyenne est de 10 années. Les AMP ont une ancienneté plus faible, 8 années en moyenne. Le personnel enseignant et le personnel dont les fonctions sont liées au travail, éducateurs techniques et moniteurs d'ateliers ont la moyenne d'âge et l'ancienneté la plus élevée.

Le personnel paramédical et médical est majoritaire dans les MAS, et les FAM où il représente respectivement 45 % et 40 % des ETP, les aides-soignants et infirmiers sont très présents avec respectivement 42 % et 30 % du personnel total. Dans les établissements pour enfants et les SESSAD, ce sont les autres paramédicaux qui sont surtout présents, les psychologues et les personnels de la rééducation (masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens,

ergothérapeutes). Ce personnel représente 1800 emplois (ETP).

Le personnel de direction, d'administration et des services généraux varie entre un cinquième et un tiers des ETP dans les établissements, de 18 % dans les MAS à 32 % dans les ESAT. Ce personnel totalise 2630 ETP.

### Des taux d'encadrement très variables

Au total, le taux moyen d'encadrement est pour les établissements pour enfants de 7 ETP pour 100 places, et 24 pour 100 places de SESSAD (services de soins et d'aide à domicile). Pour les établissements pour adultes, il s'établit globalement à 46 ETP pour 100 places. Par rapport au niveau national, le taux d'encadrement dans les établissements pour adultes est inférieur à la moyenne

nationale qui est de 49 ETP et de niveau équivalent dans les établissements accueillant des enfants. En ce qui concerne les SESSAD, il est inférieur au taux observé au niveau national. Des disparités départementales existent, dans les Côtes-d'Armor les taux d'encadrement sont supérieurs aux moyennes régionales et nationales pour les établissements pour enfants. A l'inverse, les taux d'encadrement les plus faibles sont observés dans le Morbihan dans les établissements pour adultes et en Ille-et-Vilaine dans les établissements pour enfants et adolescents. Pour les SESSAD, les taux d'encadrement sont très proches d'un département à l'autre.

Ce taux d'encadrement varie fortement selon le type de structure, il est fonction de la gravité du handicap et aussi du mode de prise en charge, hébergement ou activité occupationnelle.



### Taux d'encadrement selon le type d'établissement pour enfant (en nombre d'ETP pour 100 places)

		Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France estimée
SESSAD	Taux global	25	23	24	25	24	27
	Taux restreint	22	20	20	20	21	
Instituts médico-éducatifs	Taux global	71	65	50	64	61	62
	Taux restreint	51	45	36	47	44	
Institut thérapeutique d'éduc.	Taux global	87	74	78	99	79	79
	Taux restreint	59	50	56	71	54	
Etab. enf. et ados polyhandicapés	Taux global	164	145	105	135	135	119
	Taux restreint	134	115	82	100	104	
Etab. pour déficients moteurs	Taux global	141	113	97	66	103	88
	Taux restreint	108	87	69	63	80	
Etab. pour déficients sensoriels	Taux global	70	40	60	61	62	74
	Taux restreint	53	34	45	45	47	
Ensemble établissement	Taux global	81	73	61	77	71	70



### Taux d'encadrement selon le type d'établissement pour adulte (en nombre d'ETP pour 100 places)

		Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France estimée
Foyer d'hébergement	Taux global	31	37	41	30	36	45
	Taux restreint	22	27	26	20	25	
Maison d'accueil spécialisée	Taux global	100	117	119	103	108	121
	Taux restreint	76	89	101	82	85	
Foyer de vie (occupationnel)	Taux global	79	112	67	45	78	69
	Taux restreint	48	80	50	37	55	
Foyer d'accueil médicalisé	Taux global	82	97	107	69	88	108
	Taux restreint	70	78	84	58	72	
ESAT	Taux global	26	22	19	20	21	22
	Taux restreint	16	16	12	13	14	
Ensemble	Taux global	52	48	45	38	46	49

Chez les adultes, les établissements qui accueillent les handicapés les plus lourds, MAS et FAM présentent les taux d'encadrement les plus élevés, respectivement, 108 et 88 ETP pour 100 adultes accueillis, ces taux sont cependant inférieurs aux moyennes nationales de 121 et 108 ETP. A l'inverse, les taux d'encadrement dans les services et les établissements d'aide par le travail s'élèvent à 21 ETP pour 100 places, cependant ces

personnes sont aussi pour un tiers d'entre elles en foyer d'hébergement, où une partie de la prise en charge est réalisée.

Chez les enfants, les établissements prenant en charge des enfants et adolescents déficients moteurs et polyhandicapés présentent des taux d'encadrement élevés, respectivement 103 et 135 ETP pour 100 places, ces taux sont nettement supérieurs aux moyennes nationales de 88 et 119.

**Définition :** Le taux plein d'encadrement mesure le nombre d'ETP pour 100 places, tous emplois confondus. Le taux d'encadrement restreint correspond au nombre d'ETP pour 100 places hors personnels de direction, de gestion et d'administration et des services généraux. Il permet d'atténuer les effets des différents modes d'organisation, notamment de l'externalisation éventuelle des fonctions d'administration ou relevant des services généraux.

## LES DIPLÔMES

L'enquête cherche à évaluer le niveau de qualification du personnel et s'il est titulaire des diplômes correspondant à la fonction exercée. Concernant les fonctions de direction, 41% des directeurs sont titulaires du CAFDES (certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou service d'intervention sociale), 32 % ont un autre diplôme de niveau I ou II et 17% ont un diplôme de niveau III ou IV ou V. Pour les animateurs sociaux, près d'un sur trois n'a pas de diplôme relatif à l'animation, mais ont des diplômes divers, un quart est titulaire du DEFA (diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation), 21 % sont titulaires d'autres diplômes relatif à l'animation, 10 % sont titulaires du DUT carrière sociale, option animation sociale et socioculturelle, et 17 % sont titulaire de brevet d'Etat jeunesse et sports.

Pour les fonctions d'éducation, les personnels sont très majoritairement titulaires du diplôme correspondant à leurs fonctions, plus de 9 sur dix.

# MÉTHODOLOGIE

## ENQUÊTE ES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPÉES

L'enquête Etablissements Sociaux (ES) est une enquête exhaustive réalisée par voie postale. Elle est organisée par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, et gérée par les services statistiques des DRASS.

Elle fournit :

- ✓ Un inventaire des établissements et des services médico-sociaux : activité, localisation, etc.
- ✓ Une présentation des principales caractéristiques du personnel en fonction dans ces établissements et services : sexe, âge, statut, fonction principale exercée, diplôme, ancienneté...
- ✓ Une description des enfants ou adolescents accueillis ou suivis : sexe, âge, cause du handicap, déficience principale, lieu de scolarisation.

## NOMENCLATURE DES FONCTIONS PRINCIPALES EXERCÉES

**Personnel de direction, gestion, administration :** directeurs, médecin directeur, directeur adjoint, attaché de direction, économiste, agent administratif et personnel de bureau, autre personnel de direction, de gestion et d'administration.

**Personnel des services généraux :** agent de service général, ouvrier professionnel, autre personnel des services généraux.

**Personnel d'encadrement sanitaire et social :** personnel qui exerce, dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autres personnels social, éducatif, médical, ou paramédical

**Personnel éducatif, pédagogique et social :**

- *Enseignement :* éducateur scolaire, instituteur et professeur des écoles, instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé, enseignant du second degré (général et professionnel), moniteur EPS et éducateur sportif, professeurs d'enseignement général et technique des instituts de jeunes sourds ou aveugles.

- *Travail :* éducateur technique spécialisé, éducateur technique, moniteur d'atelier.

- *Education spécialisée :* éducateur spécialisé y compris éducateur de la PJJ, moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jeunes enfants, aide médico-psychologique.

- *Famille et groupe :* assistant de service social, moniteur d'enseignement ménager, conseiller en économie sociale et familiale, assistante familiale ou maternelle, intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale), AVJ (aide aux activités de la vie journalière), instructeur de locomotion, technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement travailleuse familiale), animateur social, autre personnel éducatif, pédagogique et social"

- *Communication :* transcritteur de braille et adaptation de documents spécialisés, interprète en langue des signes, codeur en LPC (langue parlée complétée).

**Personnel médical :** psychiatre, pédiatre, médecin en rééducation fonctionnelle, autre spécialiste, médecin généraliste

**Psychologue et personnel paramédical :** psychologue, infirmier DE et autorisé, infirmier psychiatrique, puéricultrice, masseur kinésithérapeute, ergothérapeute, orthophoniste, audio prothésiste, orthoptiste, psychomotricien, rééducateur en psychomotricité, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, autre personnel paramédical.

**Candidats élèves sélectionnés aux emplois éducatifs :** en attente de formation d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs, d'aides médico-psychologiques, en formation d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs, d'aides médico-psychologiques, autre personnel en formation ou en attente de formation

### >> Pour en savoir plus :

*Les données par département et par type d'établissement sont disponibles à la DRASS de Bretagne : service statistique.*

*L'info statistique n°12, septembre 2008 : les établissements d'éducation spéciale, l'accueil des enfants handicapés.*

## DRASS de Bretagne

20, rue d'Isly - 35042 RENNES Cedex - Tél. : 02 99 35 29 00 - Fax : 02 99 30 59 03  
Email : dr35-statistiques@sante.gouv.fr - Site : <http://bretagne.sante.gouv.fr>

**Pour tout renseignement appeler le service statistique au 02 99 35 29 77**

Directeur de la Publication : M. GALARD

Rédacteur en chef : Mme Véronique BOITARD (statisticienne)

ISSN : 1778-0349